



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Frais d'analyses

Question écrite n° 67320

Texte de la question

M Willy Dimeglio appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la nécessité de considérer comme partie intégrante du traitement tout examen radiologique de type ostéodensitométrique que le médecin traitant peut être amené à demander pour vérifier l'évolution de la maladie qu'il combat, en l'occurrence une ostéoporose. Il lui demande, suite au rapport déposé par l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale et après avis de la commission permanente de la nomenclature générale des actes professionnels, quelles dispositions il compte adopter afin de permettre le remboursement à taux plein de ce type d'examen radiologique.

Texte de la réponse

Reponse. - L'évaluation des examens d'ostéodensitométrie avait été demandée à l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale, qui a déposé son rapport. La commission permanente de la nomenclature générale des actes professionnels a eu connaissance de ce rapport. L'examen de densité osseuse n'a jamais été remboursé en tant que tel. L'utilité de l'ostéodensitométrie dans le suivi des personnes âgées atteintes d'ostéoporose est discutée et ne constitue nullement une protection contre l'aggravation de la maladie. En l'état actuel des connaissances médicales, et suivant l'avis des différents experts ou commissions concernées, le ministère n'envisage pas d'inscrire à la nomenclature un examen dont l'utilité médicale n'a pas été démontrée.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67320

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1993, page 639